



COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE IX
PERSONNEL ET ADMINISTRATION
Direction C - Administration
Services Intérieurs - Courrier

IX.C.4/GSP/kt D(97)

RECYCLAGE DU PAPIER

Depuis 1994, la Commission procède au ramassage sélectif du papier usé. Dès le début, et grâce à l'engagement massif du personnel, ce système a connu un succès considérable. En 1996, environ 1900 tonnes de papier ont été ramassées dans les bureaux pour le recyclage, ce qui représente, par jour ouvrable, plus de 7,5 tonnes.

Parallèlement, l'utilisation de papier blanc dans les services de la Commission a été considérablement réduite, entraînant un impact direct sur la composition du papier ramassé : si, en 1994, 15 % du papier ramassé était encore du papier blanc, ce pourcentage n'atteint même plus 1 % aujourd'hui.

Par conséquent, le ramassage sélectif des différentes sortes de papier (papier blanc dans le bac blanc, papier recyclé/coloré dans le bac jaune) ne s'avère plus nécessaire.

C'est pourquoi, **A PARTIR DU 1ER JANVIER 1998**, et pour faciliter la collecte du papier, le personnel est invité à **DEPOSER TOUS LES PAPIERS USES DANS LE SEUL BAC JAUNE**.

Plus tard dans l'année, ce bac sera remplacé par une deuxième poubelle (de couleur) à placer à côté de la poubelle ordinaire destinée aux autres déchets.

Il va de soi que les trois mots d'ordre de ta campagne lancée en 1994, repris et précisés dans le programme du "Green Housekeeping" de la Commission restent d'application :

- économiser le papier
- utiliser plus de papier recyclé
- trier les déchets